



Direction de l'offre sanitaire et médico-sociale Délégation départementale d'Eure-et-Loir

A R R E T E n° 2022-DD28-PPSMS-OS-0033

Modifiant l'arrêté n°2022-DD28-OSMS-OS-0005 portant nomination des membres du Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires

Le Préfet du département d'Eure-et-Loir Chevalier de la Légion d'Honneur Officier de l'Ordre National du Mérite

Le Directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire,

- Vu le code de la santé publique, et notamment ses articles L. 1435-5 et L. 6314-1, et R. 6313-1 et suivants,
- Vu le décret n°2015-626 du 5 juin 2015 renouvelant certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes,
- Vu le décret du 27 mars 2019 portant nomination de Monsieur Laurent HABERT en qualité de directeur général de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire à compter du 17 avril 2019,
- Vu le décret du 26 janvier 2021 nommant Madame Françoise SOULIMAN, préfet de l'Eureet-Loir,
- Vu le décret n° 2010-810 du 13 juillet 2010 relatif au comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires,
- Vu le décret n° 2010-809 du 13 juillet 2010 relatif aux modalités d'organisation de la permanence des soins, notamment son article 4,
- Vu le décret n° 2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences régionales de santé,
- Vu le décret n° 2006-672 du 8 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif,
- Vu l'arrêté de nomination n°2022-DD28-OSMS-OS-0005 du 22 mars 2022, et de son annexe, portant nomination des membres du Comité Départemental de l'Aide Médicale Urgente de la Permanence des Soins et des Transports Sanitaires,

Vu la délégation de signature au directeur départemental pour le département d'Eure-et-Loir n°2020-DG-DS28-0003, en date du 1er décembre 2020,

Considérant le procès-verbal de l'assemblée générale de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence d'Eure-et-Loir (ATSU 28) du 7 juillet 2022.

Sur proposition du directeur départemental d'Eure-et-Loir de l'Agence régionale de santé Centre Val de Loire et de Monsieur le secrétaire général de la Préfecture d'Eure-et-Loir

ARRETENT

Article 1er : L'article 1er de l'arrêté du 22 mars 2022 sus-visé est modifié comme suit :

Le Comité départemental de l'aide médicale urgente, de la permanence des soins et des transports sanitaires, co-présidé par le Directeur Général de l'Agence régionale de santé et le Préfet ou leur représentant, est constitué comme suit :

3°- Au titre des membres nommés sur proposition des organismes qu'ils représentent

- j) <u>Un représentant de l'association départementale de transports sanitaires d'urgence la </u> plus représentative au plan départemental :
 - . Titulaire : M. Thomas BUREAU, président
 - . Suppléant : M. Sébastien AUBÉ, vice-président

Le reste est sans changement.

.../...

.../...

.../...

Article 2 : Le présent arrêté pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs ou de sa notification :

- soit d'un recours gracieux devant le directeur général de l'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire.
- soit d'un recours contentieux formé par toute personne ayant intérêt à agir auprès du Tribunal administratif d'Orléans, 28 rue de la Bretonnerie – 45057 ORLEANS CEDEX 1.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du département d'Eure-et-Loir et Monsieur le directeur départemental d'Eure-et-Loir de l'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région et à celui du département d'Eure-et-Loir, et dont copie sera adressée à chacun de ses membres.

> 1 2 AOUT 2022 Chartres, le

Le Préfet d'Eure-et-Loir.

Pour le Préfet. Le Secrétaire Général

Adrien BAYLE

Pour le directeur général de l'ARS Centre-Val de Loire,

Le directeur départemental d'Eure-et-Loir,